Image not found or type unknown

Problème de garde suite à un changement depuis le jugement

Par **Grataloup Camille**, le **08/07/2018** à **23:35**

Bonjour
Je suis très angoissée car je me suis séparé du père de ma fille qui est très instable (pas de travail ni de logement).
En mars le jugement lui a accordé un droit de visite et d'hébergement un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires car il était hébergé chez une amie.
(Ce que je n'ai pas compris car il n'avait pas de logement à Lui).
Aujourd'hui c'est la catastrophe car il n'est plus chez elle et vagabonde à nouveau.
Il me dit qu'on lui a prêter un appartement pour le mois mais moi je ne veux pas lui confier mon enfant qui n'a aucun repère avec lui.!
Suis je dans mon droit de Lui refuser la garde ?
Merci d'avance pour la réponse

Par **marie076**, le **09/07/2018** à **13:20**

Bonjour
Vous devez saisir le JAF (Juge aux affaires familiales) pour lui expliquer le changement de situation c'est lui qui pourra modifier s'il le juge nécessaires les conditions du droit de visite et d 'hébergement .
Vous n'avez pas besoin d'un avocat, il existe des formulaires CERFA que vous pouvez remplir et adresser au juge
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11530.do

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés